



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES  
AMBASSADE DE FRANCE AU BRÉSIL

## FICHE BRÉSIL

### **I Organisation de l'enseignement supérieur au Brésil**

L'organisation de l'enseignement supérieur au Brésil dépend du Ministère de l'Education (MEC) et plus particulièrement d'une de ses directions, la Direction de l'enseignement supérieur (SESU). La Coordination pour le perfectionnement du personnel de niveau supérieur (CAPES), agence du MEC, créée en 1951, assiste le Ministère de l'Education dans la formulation des politiques de formation doctorale, évalue les programmes d'enseignement des niveaux Master et Doctorat et assure la gestion d'un nombre conséquent de bourses d'étude. La CAPES est par ailleurs le premier opérateur brésilien des accords de coopération scientifique bilatéraux.

D'un point de vue administratif, le système d'enseignement supérieur brésilien se structure en établissements publics et privés.

<b>ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>	Institutions fédérales		
	Institutions dépendant des états		
	Institutions municipales		
<b>ETABLISSEMENTS PRIVES</b>	A fins lucratives		
	A fins non lucratives		
	Communautaires	Confessionnels	Philanthropiques

D'un point de vue académique, le système d'enseignement supérieur brésilien se structure en universités (institutions pluridisciplinaires développant des activités d'enseignement, de recherche et extra-universitaires), en centres universitaires, en facultés intégrées, en facultés, en écoles et instituts et en centres d'enseignement technologique (CET).

Selon le dernier recensement mené en 2005 par l'Institut National d'Etudes et de Recherches sur l'Education (INEP), institut lié au MEC, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur au Brésil a augmenté de 7,55% par rapport à 2004. C'est une des croissances les plus faibles depuis 1997. Il y a 5 ans, cette augmentation était de l'ordre de 18% par an.

D'après ce même recensement, les **2165** établissements d'enseignement supérieur au Brésil se répartissent de la façon suivante :

	<b>TOTAL</b>	<b>PROPORTION</b>
<b>PUBLICS</b>	<b>231</b>	<b>10,7%</b>
Fédéraux	97	4,5%
d'Etats	75	3,5%
Municipaux	59	2,7%
<b>PRIVES</b>	<b>1934</b>	<b>89,3%</b>
A fins lucratives	1520	70,2%
A fins non lucratives	414	19,1%

Parmi ces établissements, **176** sont des universités :

	<b>TOTAL</b>	<b>PROPORTION</b>
<b>PUBLIQUES</b>	<b>90</b>	<b>51,1%</b>
Fédérales	52	29,5%
d'Etats	33	18,7%
Municipales	5	2,9%
<b>PRIVEES</b>	<b>86</b>	<b>48,7%</b>
A fins lucratives	25	14,2%
A fins non lucratives	61	34,5%

L'écart entre établissements publics et privés s'est accru ces dernières années. En 2003, la répartition était de 11,1 % pour le public et 88,9 % pour le privé. Cet écart est inhérent à la structure même du système d'enseignement supérieur au Brésil. Les établissements publics sont, qualitativement, les meilleurs du pays ce qui est confirmé au niveau *pós-graduação* par les évaluations de la CAPES et assurent 82% de la recherche nationale. Certains établissements privés sont de très bon niveau, voire excellent, c'est le cas des universités pontificales (PUC) et des établissements de la Fondation Getúlio Vargas (FGV). L'accès à l'université se fait sur concours car les places disponibles sont limitées surtout dans le public (331 365 contre 1 346 723 dans le privé). Des 4,45 millions d'étudiants inscrits en 2005, 26,7% (1,2 millions) le sont dans le secteur public et 73,2% (3,25 millions) dans le secteur privé.

Si les établissements publics sont les plus convoités, ils sont les moins accessibles surtout pour les étudiants ayant suivi leurs études secondaires dans le secteur public, qui est, à ce niveau, de qualité moindre que le privé. On constate ainsi que les étudiants issus des milieux favorisés suivent leur scolarité dans le privé (qui offre le meilleur enseignement) ce qui leur donne les moyens de prétendre intégrer le secteur supérieur public et gratuit alors que les étudiants issus de milieux moins favorisés suivent leur scolarité dans le public d'où ils sortent moins bien formés et doivent se tourner, au niveau de leurs études supérieures, vers des établissements privés et payants. C'est la raison pour laquelle les enseignements privés dispensés par ces établissements sont généralement aménagés en cours du soir pour permettre aux étudiants de travailler pendant la journée.

Conscient de cette réalité, le Gouvernement brésilien réfléchit à des réformes structurelles afin de faciliter l'accès des jeunes brésiliens à l'enseignement supérieur et plus particulièrement à un enseignement de qualité. Les dernières statistiques (2005) montrent que seuls 11,32% des jeunes brésiliens de 18 à 24 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, contre 9% en 2004. En 2003, sur ces 9%, seuls 29 % d'entre eux étaient inscrits dans un établissement public. Cette constatation est à la base du projet de réforme universitaire qui est en train d'être mis en place par le MEC en faveur de la promotion du secteur public. L'objectif à l'horizon 2011 est d'avoir 40 % des jeunes brésiliens de 18 à 24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, 40% de ceux-ci étant inscrits dans le secteur public.

Il faut également noter que toutes les universités sont loin d'avoir le même niveau. A l'intérieur de chaque université existent également de notables différences entre départements. Périodiquement, le MEC lance une opération d'évaluation des universités par le biais d'une épreuve écrite à laquelle sont soumis les étudiants d'un certain nombre de disciplines (*Enade* qui a remplacé en 2005 le *Provão*).

La répartition spatiale des universités met en évidence un déséquilibre entre les différentes régions du Brésil :

	<b>PUBLIQUES</b>	<b>PRIVEES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>PROPORTION</b>
<b>NORD</b> (Rondônia, Acre, Amazonas, Roraima, Pará, Amapá, Tocantins)	11	1	12	7%
<b>NORD-EST</b> (Maranhão, Piauí, Ceará, Rio Grande do Norte, Paraíba, Pernambuco, Alagoas, Sergipe, Bahia)	27	6	27	19%
<b>SUD-EST</b> (Minas Gerais, Espírito Santo, Rio de Janeiro, São Paulo)	27	51	78	44%
<b>SUD</b> (Paraná, Santa Catarina, Rio Grande do Sul)	17	22	39	22%
<b>CENTRE-OUEST</b> (Mato Grosso do Sul, Mato Grosso, Goiás, DF)	8	6	14	8%

Les états de São Paulo et de Rio de Janeiro regroupent à eux seuls respectivement 21 % et 10 % de l'ensemble des universités brésiliennes parmi lesquelles, les meilleures universités du pays.

## II Organisation des études

DUREE DES ETUDES	GRADES ET TITRES	REMARQUES
Entrée à l'Université	<i>VESTIBULAR</i>	Concours d'entrée organisé par chaque université.
4 ou + 5 (selon la faculté)	<i>BACHARELADO</i>	Diplôme sanctionnant la dernière année universitaire dans les formations de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire.
3 ou 4	<i>LICENCIATURA</i>	Diplôme permettant d'enseigner et/ou de poursuivre les études de <i>pós-graduação</i> . La Licenciatura peut être obtenue parallèlement au Bacharelado.
+6 à +8	<i>MESTRADO</i>	Début du 2 <sup>ème</sup> cycle universitaire ( <i>pós-graduação</i> ). S'obtient en 2 à 4 années après le Bacharelado
+ 10 à + 14	<i>DOCTORADO</i>	S'obtient en 4 à 6 années après le Mestrado

Graduação (1er cycle)	
Pós-graduação (2nd cycle)	

L'entrée dans les universités se fait grâce à un examen organisé par chaque université, le *vestibular*. Les études supérieures sont divisées en *graduação* et *pós-graduação*. L'obtention du diplôme de *bacharelado*, ou *licenciatura* pour ceux qui ont suivi une formation pédagogique, se fait par l'obtention d'un ensemble de crédits. La formation de *mestrado* est une initiation à la recherche qui dure en moyenne deux années et comprend une partie théorique (cours soumis à des examens pour l'obtention de crédits) et une partie recherche conduisant à la soutenance d'un mémoire. Le titre de *mestrado* permet de commencer la préparation d'un doctorat.

## III Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Le Gouvernement brésilien estime qu'un enseignement supérieur de qualité et reconnu internationalement ne peut être atteint que grâce à un important et régulier travail d'**évaluation** du système dans son ensemble (évaluation du corps professoral, des cours, des étudiants, des installations physiques des établissements, etc.).

Le MEC délègue ce travail d'évaluation à deux agences : l'INEP pour le niveau *graduação* et la CAPES pour la *pós-graduação*.

L'INEP a pour mission de promouvoir les études et la recherche et d'effectuer la majorité des évaluations du système éducatif brésilien dans la perspective de l'élaboration de politiques publiques établies selon les critères de qualité et d'équité.

Les résultats de ces enquêtes sont accessibles à l'ensemble de la société civile brésilienne.

Parmi les activités de collectes de données et d'évaluations de l'INEP, on distingue :

- **Le recensement de l'enseignement supérieur** : Collecte de données sur l'enseignement supérieur du pays (cours de *graduação* en présentiel et à distance).
- **L'évaluation des cours de *graduação*** : Processus employé par le MEC pour reconnaître les cours de *graduação* habilités à délivrer des diplômes. Elle prend en compte la qualité du corps professoral, l'organisation didactique et pédagogique et les installations physiques, notamment les bibliothèques des établissements.
- **L'évaluation institutionnelle** : Analyse des données émises par les établissements d'enseignement supérieur à travers un formulaire électronique et vérification, sur place, de la réalité institutionnelle, des cours de *graduação* et de *pós-graduação*, de recherche et les activités extra-scolaires à vocation sociale. Cette évaluation se fait selon deux modalités : l'auto-évaluation, coordonnée par la Commission d'évaluation de chaque institution et l'évaluation externe réalisée par des commissions désignées par l'INEP.
- **Le Système National d'Evaluation de l'Education Supérieure** : Système composé de 3 variables qui sont l'évaluation des institutions, des cours et de la performance des étudiants.

La CAPES, quant à elle, agit sur 4 niveaux : l'évaluation de la *pós-graduação*, l'investissement dans la formation de ressources humaines de haut niveau au Brésil et à l'étranger, la promotion de la coopération internationale et la diffusion de la production scientifique.

La CAPES évalue les programmes de *Mestrado* et de Doctorat depuis 1976. Conduit par des commissions de consultants liés à des établissements d'enseignement supérieur de tout le pays, le processus d'évaluation comprend deux facettes. La première est l'évaluation, tous les 3 ans, des formations de *pós-graduação*, la seconde est l'évaluation des propositions de nouvelles formations de *Mestrado* et de Doctorat. Le rapport triennal octroie une note de 1 à 7 (7 étant la meilleure note) à chacune des formations offertes par les universités brésiliennes sélectionnées par le MEC, qu'elles soient publiques ou privées. Les résultats des évaluations sont librement disponibles sur le site de la CAPES ([www.capes.gov.br](http://www.capes.gov.br)).

La CAPES travaille aujourd'hui avec 2 437 programmes de *pós-graduação*, contre 2 160 en 2005 (52% dans la région Sud-Est et 4% dans la région Nord). Parmi ceux-ci, 1004 ne dispensent que des cours de *mestrado*, 44 que des cours de doctorat, 194 que des cours de *mestrado* professionnel et 1195 dispensent à la fois des cours de *mestrado* et de doctorat. Le Brésil a actuellement 122 295 étudiants en *pós-graduação* (76 323 en *mestrado*, 41 964 en doctorat et 4 008 en *mestrado* professionnel) et seuls 44 000 environ perçoivent une bourse (financée, dans plus de 50% des cas, par la CAPES). Le Brésil a formé en 2006 environ 10 500 docteurs (10 000 en 2005), ce qui, avec le même taux de croissance, devrait conduire, à l'horizon 2010, à plus de 15 000 docteurs formés par an.

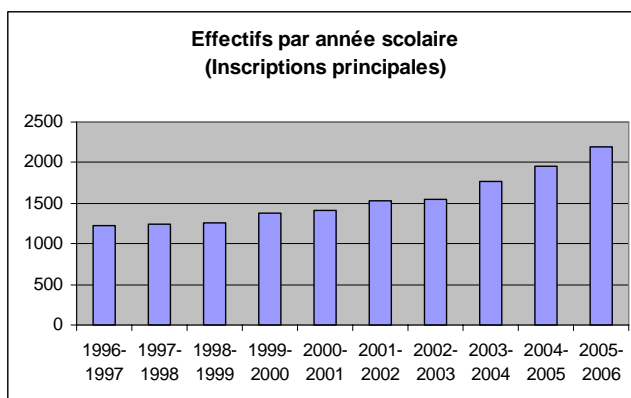
Le système d'enseignement supérieur brésilien mise sur la coopération internationale pour le développement des compétences scientifiques et technologiques de ses étudiants, chercheurs et professeurs. Cet aspect incombe particulièrement à la CAPES. Ainsi, l'agence, finance les bourses de milliers d'étudiants brésiliens effectuant une mobilité dans le cadre d'un doctorat plein, d'un doctorat sandwich, d'un post-doctorat ou de programmes d'échanges. Cette activité se fait avec une trentaine de pays différents.

#### **IV Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur français**

La mobilité d'étudiants brésiliens vers la France peut s'effectuer selon 3 modalités :

- Mobilité « spontanée », il s'agit d'étudiants venant étudier en France en dehors d'un cadre institutionnel (accords entre établissements ou programmes de mobilité),
- Mobilité dans le cadre d'accords inter-universitaires,
- Mobilité dans le cadre de programmes de coopération institutionnels.

La France reste une destination privilégiée pour les étudiants brésiliens. Elle en accueille chaque année un peu plus comme le démontre le graphique ci-dessous :



La coopération entre établissements d'enseignement français et brésiliens prend généralement deux formes. D'une part, les universités des deux pays peuvent signer des accords de coopération inter-universitaires d'ordre général (mobilités d'étudiants et de professeurs, échanges scientifiques dans diverses disciplines) ou d'ordre spécifique (co-tutelles de thèse, projets de recherche, etc.). On estime à près de **140 le nombre d'accords inter-universitaires** actuellement en vigueur (d'après les informations fournies par la plate-forme Debuci). D'autre part, la coopération universitaire peut prendre une forme institutionnelle, il s'agit dans ce cas de coopérations mises en place autour de **programmes spécifiques**. Telle est la forme de coopération privilégiée par le poste qui entend, ce faisant, poursuivre et approfondir les échanges universitaires afin d'accroître la place de la France dans la participation à la formation des élites brésiliennes et la positionner clairement comme une référence pour le Brésil dans les domaines abordés. Cette politique

d'échange d'étudiants, d'enseignants/chercheurs et de chercheurs permet à la France d'exporter son savoir-faire dans un pays très demandeur.

Ainsi, le poste dispose d'un certain nombre d'instruments favorisant la création de partenariats entre établissements français et brésiliens. Certains de ces instruments visent particulièrement à l'amplification des flux d'étudiants au sein de coopérations franco-brésiliennes établies.

L'objectif est ainsi de favoriser les flux d'étudiants de haut niveau échangés entre les deux pays. Il s'agit d'élèves ingénieurs (BRAFINITEC), de futurs agronomes et médecins vétérinaires (BRAFAGRI) et de doctorants ( Collège Doctoral Franco-Brésilien).

**BRAFINITEC** : Suite au programme expérimental de formation intégrée d'élèves ingénieurs brésiliens en France, un nouvel accord a été signé, le 25 Avril 2002, entre la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) et la CAPES sous l'appellation BRAFINITEC, qui correspond à « Brasil France Ingénieurs Technologie », pour évoluer du simple accueil d'étudiants en France vers une logique d'échanges d'enseignants et d'étudiants autour de projets élaborés en partenariat entre établissements français et brésiliens. Le dernier appel d'offres lancé fin 2006 a conduit à la soumission de 28 propositions de partenariat. Parmi ceux-ci, 26 projets ont été retenus auxquels s'ajoutent les 9 projets encore en cours. L'ensemble de ces 35 projets concerne 25 universités brésiliennes et 50 écoles françaises d'ingénieurs.

#### **Quelques établissements français partenaires du programme BRAFINITEC**

Ecole Nationale des Ponts et Chaussées  
Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et de la Forêt  
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers  
Ecole Polytechnique  
Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers  
Ecole Supérieure du Bois de Nantes  
Ecoles Nationales d'Ingénieurs (Metz, Saint-Etienne)  
Ecoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs (Caen, Le Mans)  
Ecoles Nationales Supérieures de Chimie (Lille, Paris, Montpellier)  
Ecoles Nationales Supérieures des Mines (Nancy, Paris)  
Fédération des Ecoles Supérieures d'Ingénieurs de l'agriculture  
Instituts Nationaux Polytechniques (Grenoble, Lorraine, Toulouse)  
Intergroupe des Ecoles Centrales (Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris)  
Universités de Technologie (Belfort-Montbéliard, Compiègne, Troyes)

Depuis 2003, 364 étudiants français se sont rendus au Brésil et plus de 780 brésiliens en France. Les mobilités effectuées dans le cadre du programme BRAFINITEC (de 1 à 2 semestres en général) peuvent se prolonger dans le cadre de la préparation de doubles diplômes, qui requièrent 4 semestres incluant un stage en entreprise. Les étudiants brésiliens financent leur mobilité par des canaux brésiliens (principalement la CAPES) ou français (bourses d'entreprise, régionales, EIFFEL\*, etc.).

Le 3<sup>ème</sup> Forum BRAFINITEC s'est tenu à Fortaleza en avril 2007, immédiatement suivi par le Forum Franco-Brésilien Enseignement et Formations d'Ingénieurs (FFBEFI) à São Paulo qui a permis de souligner les relations entre les formations d'ingénieurs et les attentes des entreprises dans le contexte franco-brésilien.

**BRAFAGRI** : Il s'agit d'un programme similaire au programme BRAFINITEC, tourné vers la formation de professionnels des métiers de l'agronomie et de la médecine vétérinaire. En France, les écoles spécialisées dans ces domaines dépendent en grande partie du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (MAAPAR) alors qu'au Brésil leurs homologues dépendent de la CAPES. Pour lancer le programme à titre expérimental, un accord a été signé en juin 2005 entre la DGE-MAAPAR et la CAPES. Un premier appel d'offres a été lancé en 2006 qui a conduit à la sélection de 8 partenariats entre groupes d'écoles françaises et brésiliennes. Ces partenariats ont permis dès septembre 2006 l'échange de 35 étudiants en mobilité entrante et de 35 autres en mobilité sortante.

\* Sur les 56 boursiers brésiliens EIFFEL de l'année 2007, près des 3 quarts des étudiants se rendent en France dans le cadre de BRAFINITEC ou d'accords de double-diplômes.

## **Établissements français partenaires du programme BRAFAGRI**

Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC)  
Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires (ENITIAA)  
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)  
Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA)  
Ecole Nationale supérieure d'arts et Métiers (ENSAM)  
Ecole supérieure des industries agricoles et alimentaires (ENSIA)  
Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD)  
Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs en agriculture (FESIA)  
Institut national agronomique Paris-Grignon (INAPG)  
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agro-alimentaire de Rennes (AGROCAMPUS)

Collège Doctoral Franco-Brésilien (CDFB) : Le CDFB est un dispositif qui permet la mise en place d'échanges structurés de doctorants, principalement en co-tutelle de thèse, entre des établissements d'enseignement supérieur français et brésiliens. Ce Collège Doctoral a été créé à l'initiative de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et de la CAPES, et s'appuie, dans chaque pays, sur un consortium d'établissements d'enseignement supérieur. Le consortium français est composé de 18 établissements (Cf. liste ci-dessous) et le consortium brésilien regroupe l'ensemble des cours de doctorat ayant reçu une note comprise entre 5 et 7 selon l'évaluation de la CAPES. Une convention portant création du CDFB a été signée par les ministres de l'éducation français et brésiliens en octobre 2005 et une charte définissant les conditions d'organisation du Collège Doctoral et d'échange de doctorants a été signée en 2007. Chaque pays finance au maximum une trentaine de bourses de mobilité, spécialement fléchées pour le CDFB, destinées à ses étudiants en mobilité sortante.

### **Universités françaises membres du consortium du CDFB au 1<sup>er</sup> janvier 2006**

Ecole Normal Supérieure Lettres et Sciences Humaines  
Ecole Normale Supérieure de Cachan  
Institut National Polytechnique de Toulouse  
Université Blaise Pascal  
Université d'Arras – Artois  
Université de Bourgogne  
Université de Haute Bretagne  
Université de la Méditerranée  
Université de Nanterre  
Université de Technologie de Compiègne  
Université de Toulon  
Université des Sciences et Technologies  
Université Joseph Fourier  
Université Paris Sud  
Université Pierre et Marie Curie  
Université Pierre Mendès France  
Université Rennes 1  
Université Sorbonne Nouvelle

Les accords de double diplôme : Les accords de double diplôme permettent aux meilleurs étudiants d'intégrer un établissement étranger partenaire pour une durée déterminée afin d'y effectuer une partie de leurs études. A l'issue de ce cursus, ces étudiants sont diplômés des deux institutions. La mise en place d'un double diplôme franco-brésilien se fait en 5 étapes : identification et rencontre avec les responsables ; comparaison des maquettes pédagogiques, négociation des équivalences et élaboration des modalités de coopération ; validation par les instances supérieures concernées ; sélection et envoi des premiers étudiants ; retour et délivrance du diplôme. Au Brésil, les universités reconnues par le MEC peuvent valider les diplômes et les titres étrangers. Plusieurs conditions doivent être remplies auprès des universités brésiliennes pour prétendre à l'obtention d'un double diplôme (validation d'au moins 75% des disciplines prévues par le cursus officiel de l'établissement ; validation d'un travail de fin d'étude et d'un stage d'une durée minimale de 160 heures ; le volume horaire de présence en cours et en laboratoire doit être au moins égal à celui indiqué dans le programme de l'établissement ; etc). Par ailleurs, les universités brésiliennes étant autonomes, elles peuvent ajouter leurs propres conditions.

Il existe actuellement 70 accords de double diplôme franco-brésilien répartis sur 13 établissements brésiliens et 38 français (cf. liste ci-dessous). Les formations d'ingénieurs ont été pionnières dans le développement de ce dispositif.

### **Quelques établissements français partenaires ayant établi des accords de double diplôme**

Ecole Nationale des Ponts et Chaussées  
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers  
Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées  
Ecole Polytechnique  
Ecoles Nationales Supérieures de Chimie (Lille, Montpellier)  
Ecoles Nationales Supérieures des Mines (Nancy, Paris, Saint-Etienne)  
Institut d'Etude Politique de Paris  
Institut Européen d'Etudes Commerciales Supérieures de Strasbourg  
Instituts Nationaux des Sciences Appliquées (Lyon, Toulouse, Rouen, Rennes, Strasbourg)  
Instituts Supérieurs d'Agriculture (Beauvais, Lille, Lyon)  
Intergroupe des Ecoles Centrales (Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris)  
Université de Nice – Sofia Antipolis  
Université Grenoble II – Pierre Mendès France  
Universités de Technologie (Belfort-Montbéliard, Compiègne, Troyes)

Parallèlement à ces programmes universitaires, le poste promeut la création de réseaux scientifiques d'excellence à travers les programmes CAPES-COFECUB et USP-COFECUB qui permettent également des mobilités étudiantes au niveau doctorat.

### **V Orientation à donner à de nouvelles actions de coopération**

Ce poste a identifié 3 domaines de sa coopération qu'il souhaite développer en priorité :

**BRAFITEC** : Ce programme phare de la coopération franco-brésilienne connaît un franc succès. La politique du poste consiste maintenant à :

- Consolider le programme sur la base d'appels d'offres annuels visant à intégrer de nouvelles spécialités des sciences de l'ingénieur ;
- Equilibrer les flux d'étudiants, principalement de la France vers le Brésil ;
- Développer les mobilités par la mise en place de nouvelles formes de financement, notamment par des entreprises.

**CDFB** : Ce dispositif doit être consolidé en s'assurant que le consortium français inclut effectivement les établissements d'enseignement supérieur ayant une tradition de coopération universitaire avec le Brésil.

**Post-Doctorat** : Le poste mène une réflexion quant à l'élaboration d'un dispositif destiné aux mobilités croisées de post-doctorants.

### **VI Contacts utiles**

- **Ambassade de France** : [www.ambafrance.org.br](http://www.ambafrance.org.br)
- **Réseau Français d'Etudes Brésiliennes (REFEB)** – Programme d'aide à la mobilité d'étudiants et de jeunes chercheurs français et européens inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en sciences humaines et sociales : [www.ambafrance.org.br/refeb](http://www.ambafrance.org.br/refeb)
- **Ministère de l'Education** : [www.mec.gov.br](http://www.mec.gov.br)
- **CAPES** : [www.capes.gov.br](http://www.capes.gov.br)
- **Campus France Brésil** : [www.brasil.campusfrance.org](http://www.brasil.campusfrance.org)
- **CENDOTEC** : [www.cendotec.org.br](http://www.cendotec.org.br)
- **Délégation de la Commission européenne au Brésil** : [www.delbra.cec.eu.int](http://www.delbra.cec.eu.int)  
Programa ALBAN : [www.programalban.org](http://www.programalban.org)
- **INEP** : [www.inep.gov.br](http://www.inep.gov.br)

## **VII Coopérations universitaires du pays de résidence avec les établissements d'enseignement supérieur des autres pays, notamment européen.**

En matière de coopération universitaire, les principaux pays intervenant au Brésil se situent sur les continents américain et européen. Les accords et bourses peuvent être le résultat d'accords de coopération bilatérale (notamment avec le CNPq et la CAPES) ou de programmes de ces pays, ouverts aux étudiants ressortissants de plusieurs pays dont le Brésil (comme les bourses Eiffel en France).

La CAPES, principal partenaire brésilien, participe à de nombreux programmes avec les Etats-Unis, l'Argentine, le Chili, l'Uruguay et Cuba, pour le continent américain, et l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal et la France pour l'Europe. D'après les données relatives à la répartition moyenne des bourses délivrées par la CAPES au cours de l'année 2006 en fonction du pays d'accueil des étudiants brésiliens, les six destinations privilégiées sont les Etats-Unis (532 étudiants), la France (467), l'Allemagne (203), le Royaume-Uni (176), l'Espagne (163) et le Portugal (138). Notons qu'en janvier 2007, 542 étudiants brésiliens, financés par la CAPES, étaient en France contre 515 aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni complètent leur dispositif de coopération universitaire avec leurs propres programmes, agences et fondations spécifiques dont les actions sont dirigées vers les étudiants de plusieurs pays dont le Brésil.

Les Etats-Unis interviennent par le biais de la commission Fulbright et de la Fondation Ford. La particularité de leurs programmes de bourses est qu'ils comportent un volet destiné aux étudiants issus des groupes sociaux défavorisés dont l'accès à l'éducation est compromis (faibles revenus, couleur de peau, origine géographique – pour le Brésil, cela signifie, être originaire d'un état du Nord ou du Nordeste).

L'Allemagne déploie d'importants efforts d'attractivité des étudiants brésiliens à travers son agence, le DAAD. Sa coopération concerne tous les niveaux d'études avec des objectifs distincts (l'aide à la mobilité au niveau Graduação vise à favoriser l'apprentissage de la langue, aux niveaux Pos-Graduação et Doctorat, il s'agit de développer des connaissances, notamment dans les domaines de l'environnement, des sciences de l'ingénieur et de la formation professionnelle.) La Fondation Humboldt attribue des bourses de courte durée à des étudiants en sciences humaines et sociales. Notons que ce programme est destiné aux étudiants d'Amérique Latine. Comme les Etats-Unis, l'Allemagne emploie de nombreux moyens au développement du réseau des anciens et va jusqu'à les soutenir pour l'achat de matériel afin qu'ils poursuivent leurs activités de recherche.

L'Espagne de son côté, a opté pour une politique orientée vers l'apprentissage de la langue. Le pays a ainsi développé des programmes visant, à terme, au renforcement des départements d'espagnol. De façon générale, l'Espagne coopère avec l'ensemble du continent latino-américain. C'est le cas des programmes menés par la Fondation Carolina.

Enfin, le Royaume-Uni a préféré concentrer ses efforts de coopération dans la formation professionnelle dans un certain nombre de domaines. Ainsi, le programme Chevening concerne le journalisme, l'environnement, les droits de l'homme, la finance, le développement économique et social, le commerce et l'industrie et le droit (dans les domaines cités ci-dessus). Le programme privilégie également le réseau des anciens lauréats.

L'attrait des Brésiliens pour l'Europe devrait se poursuivre grâce au développement des doubles diplômes, de plus en plus recherchés, et initiés dans le cadre de la coopération avec la France. Notons que le Portugal est allé plus loin en permettant aux ingénieurs civils, mécanique, chimie et électrique, formés dans des institutions classées 6 et 7 par la CAPES, de travailler au Portugal, sans revalidation de leurs titres.

A cela s'ajoutent les efforts mis en œuvre par l'Union Européenne à travers les programmes ALFA et ALBAN dont les bilans sont pour le moment mitigés. Les résultats du premier appel d'offres du programme ALBAN ont suscité de vives réactions en Amérique Latine, notamment quant au taux de sélection particulièrement faible (6%). La seconde session (jusqu'en 2008) a été moins sévère avec un taux de sélection de 27,5%. On constate que le Royaume-Uni est la destination privilégiée des candidats latino-américains dans le cadre de ce programme. Néanmoins, la France a obtenu le meilleur taux de succès (37,5% soit 10 points au-dessus de la moyenne). De son côté, le Brésil a obtenu le plus grand nombre de bourses par rapport aux autres pays du continent (214 bourses). L'UE souhaite d'ailleurs concentrer ses efforts sur le Brésil comme en témoigne la signature de l'accord de coopération bilatérale UE-Brésil qui devrait aboutir à la mise en place d'un nouveau programme de bourses sur le modèle du programme Erasmus-Mundus dont les conditions précises restent à définir.

Les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay et Chili – pays associé) tentent de mettre en place un réseau de coopération universitaire encore timide. Il faut enfin noter les partenariats naissants avec la Chine par un programme CAPES-CE, l'Inde, notamment par un accord de 2005 concernant les énergies renouvelables.